CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°3/2022

Les crédits ouverts à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2022 sont à réajuster pour permettre le règlement des opérations engagées.

Ces ajustements sont effectués dans les sections de fonctionnement et d'investissement dans le respect de leur équilibre respectif.

En dépenses de fonctionnement, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : complément d'inscription de 100 000 € concernant le versement d'une subvention exceptionnelle et le versement d'une avance remboursable à la MAL pour le Montjoux Festival 2022.

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : le virement à la section d'investissement est en conséquence réduit de – 100 000 € afin de financer les évolutions inscrites sur le chapitre précédent.

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Dépenses	Recettes
65	100 000,00	
023	-100 000,00	
Total général	**0,00**	**0,00**

En recettes d'investissement, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : le virement n'étant pas réalisé, la dépense de 100 000 € inscrite en dépense de fonctionnement est à reprendre en recette d'investissement négative.

Chapitre 024 « Cessions » : Ce chapitre enregistre les recettes de cessions concernant le paiement différé de la vente « Dessaix » et de l'acquisition et la vente du « Petit Montjoux » pour un total de 12,950 M€.

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : la présente décision modificative conduit dans son équilibre à inscrire une recette concernant le paiement différé de l'acquisition et la vente du « Petit Montjoux » pour 3 M€ (contrepartie au chapitre 21 en dépenses). L'ensemble des opérations de la présente décision modificative conduit à un ajustement de l'enveloppe d'emprunt de – 5 003 500 €.

Chapitre 041 « Opérations d'ordre » : inscription en recette d'investissement d'un crédit complémentaire de 200 K€ pour les versements et remboursements d'avances sur marchés (équilibré en dépenses d'investissement).

<u>En dépenses d'investissement</u>, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : L'ajustement du crédit concerne le versement d'une subvention au club d'aviron pour l'achat d'un bateau suite aux intempéries pour un montant de 26 500 €.

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : Ce chapitre retrace l'inscription concernant le paiement différé de l'acquisition et de la vente du « Petit Montjoux » pour 3 M€ (contrepartie avec le chapitre 16 en recettes).

Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : Ce chapitre retrace l'ajustement des crédits de paiements 2022 des APCP comme suit :

- 2022-01 : Réaménagement de l'Îlot Jules Mercier pour – 1,7 M€,
- 2022-02 : Pistes cyclables et mobilités douces pour – 800 K€,
- 2022-03 : Aménagement Excelsior et requalification de la place Henry Bordeaux pour – 1,280 M€,
- 2022-05 : Création d'un nouveau stade à Vongy pour – 250 K€
- 2022-06 : Création parc de loisirs multigénérationnel à la Grangette pour – 200 K€.

Le chapitre 23 est aussi diminué des 900 K€ de crédits prévus en 2022 pour le budget participatif puisque la comptabilité publique impose d'inscrire en 2023 les dépenses liées aux projets lauréats 2022 des budgets participatifs.

Chapitre 27 : « Autres immobilisations financières » : Ce chapitre enregistre les dépenses relatives au paiement différé de la vente « Dessaix » et de l'acquisition et la vente du « Petit Montjoux » pour 12,950 M€.

Chapitre 041 « Opérations d'ordre » : inscription en dépense d'investissement d'un crédit complémentaire de 200 K€ pour les versements et remboursements d'avances sur marchés (équilibré en recettes d'investissement).

INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses	Recettes
16		-2 003 500,00
21	3 000 000,00	
23	-900 000,00	
27	12 950 000,00	
204	26 500,00	
021		-100 000,00
024		12 950 000,00
041	200 000,00	200 000,00
2022-01	-1 700 000,00	
2022-02	-800 000,00	
2022-03	-1 280 000,00	
2022-05	-250 000,00	
2022-06	-200 000,00	
Total général	**11 046 500,00**	**11 046 500,00**

Sur proposition de Monsieur TERRIER, le Conseil Municipal décide, par 30 voix pour, 2 voix contre (Madame BAUD ROCHE, Monsieur ESCOFFIER) et 5 abstentions (Monsieur J.B. BAUD, Monsieur J.B. BAUD porteur du pouvoir de Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Monsieur BARNET porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO, Madame GUIGNARD-DETRUCHE), d'adopter la décision modificative n°3 au Budget Principal 2022 réajustant les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement.

– Fin du document –